

Considérant que cette somme doit être imputée à l'article budgétaire n° 124.711.60 du budget de l'année 2005;

Considérant que fonctionnaire délégué a marqué son accord quant à l'acquisition des parcelles en question dès le 31 janvier 2005;

Considérant que la prise de possession immédiate des biens suivants est indispensable pour les motifs exposés par la commune :

Indications cadastrales		Propriétaire	Contenance totale à exproprier	
Section	Numéros		a	ca
A	1285 b 1285 f	Differdange, Yvonne Justine 6760 Virton, rue du Glitout, Saint-Remy 4		
		Differdange, Joseph Pierre LU 8476 Eischen, rue de Steinfort 4	48	45
		Thomas, Nicole Edmonde 6780 Messancy, rue des Tisserands, Turpange 77	48	45
		Differdange, Yves et ayants droits 6780 Messancy, rue des Tisserands, Turpange 62		

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** La commune d'Arlon est autorisée à poursuivre en son nom l'expropriation pour cause d'utilité publique des biens identifiés ci-dessus et figuré au plan en annexe.

**Art. 2** La prise de possession de ces biens est déclarée indispensable pour cause d'utilité publique.

**Art. 3** Il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par l'article 5 de la loi du 26 juillet 1962.

**Art. 4** Le présent arrêté sera notifié à la commune d'Arlon.

Namur, le 23 mai 2005.

A. ANTOINE

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2005/201463]

#### Aménagement du territoire

MOUSCRON. — Un arrêté ministériel du 4 mai 2005 modifie l'arrêté ministériel du 25 janvier 2002 et décide que le site d'activité économique n° SAE/MC95 dit "Usine textile Sowatex" à Mouscron (Herseaux) et comprenant les parcelles cadastrées à Mouscron, 8<sup>e</sup> division, section K, n<sup>os</sup> 124b et 125, est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

VERTALING

MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST

[2005/201463]

#### Ruimtelijke ordening

MOESKROEN. — Bij ministerieel besluit van 4 mei 2005 wordt het ministerieel besluit van 25 januari 2002 gewijzigd en wordt bepaald dat de bedrijfsruimte nr. SAE/MC95, "Usine textile Sowatex", te Moeskroen (Herseaux), met de percelen kadastraal bekend te Moeskroen, 8<sup>e</sup> afdeling, sectie K, nrs. 124b en 125 afgedankt is en vernieuwd of gesaneerd moet worden.

Het bij het besluit gevoegde plan ligt ter inzage bij de "Direction de l'Aménagement opérationnel" (Directie Operationele Inrichting) van het "Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine" (Directoraat-generaal Ruimtelijke Ordening, Huisvesting en Patrimonium).

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2005/201456]

#### Action sociale

En application du décret du 7 juillet 1994 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes, tel que complété par le décret-programme du 16 décembre 1998 portant diverses mesures en matière d'action sociale, un arrêté ministériel du 21 avril 2005 agrée le Centre public d'Action sociale de Hastière sous le numéro de matricule RW/SMD/289 en qualité d'institution pratiquant la médiation de dettes pour une période de six ans à dater du 21 avril 2005.